

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TEAM TRAIL DES COURSIÈRES

ARTICLE 1 - FONCTIONNEMENT

Le Team Trail des Coursières (TTdC) est une structure qui dépend de l'Association Trail Organisation Solidarité (ATOS), organisatrice du Trail des Coursières et d'événements permettant à des personnes handicapées de profiter des chemins via des randonnées ou courses en joëlettes.

Le Team a pour but le développement et la pratique de la course à pied. Des sorties trails régulières et conviviales sont organisées pour découvrir les chemins. Tous les niveaux sont acceptés. Les distances et les allures des sorties sont adaptées en fonction des participants (sorties en moyenne entre 10km et 30km). Pour les coureurs qui le désirent, des séances spécifiques en groupe sont également organisées (jour, horaire et lieux à définir).

ARTICLE 2 – ADHESION

L'adhésion au Team Trail des Coursières est valable sur l'année civile, et elle inclut une adhésion à l'association ATOS, qui organise le Trail des Coursières.

La cotisation pour l'année en cours est fixée à 20€.

Chaque membre du TTdC pourra profiter d'équipements aux couleurs du Team à tarif préférentiel.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Aucune contrainte de participation à des compétitions n'est imposée.

Cependant, chaque membre s'inscrivant sur une compétition trail officielle s'engage :

- à s'inscrire sous le nom du club « TEAM TRAIL DES COURSIÈRES »
- à courir avec les couleurs du Team Trail des Coursières
- à courir dans le respect des règles de chaque course

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE

Chaque membre du Team Trail des Coursières court sous sa propre responsabilité. L'Association Trail Organisation Solidarité décline toute responsabilité en cas de blessures ou d'incidents dans le cadre d'une activité du TTdC. Un certificat médical autorisant la course à pied devra être fourni lors de l'inscription. Pour les mineurs, le bulletin d'inscription devra être revêtu de la signature des parents ou des représentants légaux.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Année 2023

Inscription à remettre en mains propres ou par courrier à :

Victor PHILY – 535 chemin du prat,
69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT – 06 66 42 84 81

Joindre le règlement de 20€ à l'ordre d'ATOS + certificat médical course à pied à l'entraînement et en compétition + autorisation parentale pour les mineurs.

Sexe : F - M

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone Fixe :

Téléphone Mobile :

Je m'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du Team Trail des Coursières.

Date et signature

suivie de la mention « Lu et approuvé » :